



Dispositif Local
d'Accompagnement
dans l'Ain

Contact :

Delphine BERNARD
Chargée de mission DLA 01

AGLCA

2 Bd Irène Joliot Curie CS 70270 - 01006 Bourg-en-Bresse cedex

04 74 23 29 43 – 06 31 75 01 23

dla01@aglca.asso.fr

Plus d'infos sur :

<http://aglca.asso.fr/DLA>

Le DLA, c'est quoi ?

Un **accompagnement de proximité** aux structures d'utilité sociale, créatrices d'emplois, dans leur démarche de création, de consolidation économique et de développement.

Le DLA finance l'intervention d'un expert spécialisé et apporte ainsi un appui sous forme d'ingénierie individuelle ou collective.

Le DLA, c'est qui ?

Dans chaque département, une ou plusieurs structures assurent la fonction de DLA. Dans l'Ain, il est porté par **l'AGLCA** (*Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations*), maison de la vie associative. Le DLA est financé par l'Etat, la Caisse des dépôts, le Fonds Social Européen, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la CAF de l'Ain et CA3B.

Le DLA, pour qui ?

Pour les **structures employeuses** qui développent des activités et services d'utilité sociale. Par exemple, une **association, une structure d'insertion, une structure coopérative à vocation sociale** (SCOP, SCIC), etc.

Comment ça marche ?

L'intervention du DLA est inscrite dans le temps et est délimitée dans sa durée :

- 1 **L'accueil** : le DLA accueille, informe et oriente, le cas échéant, la structure et détermine, avec elle, la pertinence d'une intervention DLA.
- 2 **Le diagnostic** : le DLA bâtit avec la structure un diagnostic et une série de préconisations (plan d'accompagnement). Ce diagnostic est un état des lieux, une analyse de sa situation, issu d'entretiens et d'une analyse documentaire.
- 3 **La mise en œuvre de l'accompagnement** : la structure bénéficie alors d'une prestation de conseils réalisée par un cabinet conseil et financée par le DLA.
- 4 **Le suivi de l'accompagnement** : le DLA assure un suivi des actions réalisées et de la mise en œuvre du plan d'accompagnement.

Exemples d'accompagnement

Réorganiser les ressources humaines (postes et missions),

Rechercher de nouveaux financements (clients, usagers, collectivités territoriales...),

Construire un réseau de partenaires locaux,

Diversifier les activités et leurs cibles, Étudier la situation fiscale,

Mesurer l'utilité sociale de l'activité, Définir la stratégie de communication,

Déterminer les besoins de qualification de l'équipe (plan de formation)

Exemples de structures accompagnées sur l'Ain

Association d'insertion, gestionnaires de services à la personne, d'accueil périscolaire, de restauration collective, hébergement collectif de mineurs, centre social, compagnie artistique...

